

Anne (1). M. Hérardin, curé de Longchamps, occupé à rédiger le catalogue de la bibliothèque de Clairvaux (*Lettre des administrateurs du directoire de Bar-sur-Aube à MM. du directoire du département*, 27 août 1791, Archives de l'Aube), enrichit M. Girardon, son ami, d'un grand nombre de précieuses reliques. M. Girardon en disposa, quand les jours redevinrent meilleurs, en faveur de communautés religieuses. Mais n'ayant tenu registre d'aucun de ces différents dons, il est fort difficile d'en retrouver la trace. J'ai vu entre ses mains une petite portion de la vraie croix, provenant du trésor de l'abbaye, dont il distribuait des fragments, avec son attestation en forme. Cet honorable chanoine avait encore une ou deux vertèbres de saint Bernard, accompagnées du certificat suivant :

« Je soussigné, L. Hérardin, prêtre desservant de Longchamps-lès-Clairvaux, diocèse de Troyes, certifie, à tous ceux qui ces présentes verront, qu'en 1792 (c'est une erreur, 1773 est la date donnée par les pièces officielles), résidant alors à Clairvaux, lors de l'ouverture du tombeau de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, qui fut faite par le procureur-syndic et les membres du district, j'ai extrait moi-même du tombeau deux vertèbres du saint abbé, et que je les ai divisées pour être distribuées aux églises qui désireraient posséder une portion de ce précieux trésor, que j'ai renfermé dans un papier ficelé d'une tresse rouge et scellé de deux cachets, pareils à celui apposé au bas des présentes, lequel paquet j'ai remis à mon ami, M. l'abbé Girardon, chanoine de Besançon. En foi de quoi j'ai délivré ce présent certificat, signé de ma main et scellé de mon cachet; à Bar-sur-Aube, le 8 octobre 1823. Signé: Hérardin, desservant de Longchamps-lès-Clairvaux, cachet portant les lettres L et H entrelacées. »

Au bas était écrit: « Je certifie que M. L. Hérardin, curé de Longchamps est digne de foi, et qu'on doit ajouter foi à sa signature; à Bar-sur-Aube, le 10 octobre 1823. Signé: L. M. Rocourt, abbé de Clairvaux. » A côté est une empreinte de cire rouge représentant un écu portant de... au chevron chargé de trois trèfles de... abaissé sous une fasce de... chargé de trois trèfles de... parti de Clairvaux; surmonté d'une couronne de comte, timbré à dextre et à sénestre d'une mitre.

Je crois qu'une portion de la mâchoire inférieure de saint Bernard, dont l'authenticité était attestée par le même M. Hérardin, a été donnée, par M. Girardon, à l'archevêché de Besançon.

Il y avait, en 1845, au secrétariat de l'évêché de Troyes, un petit paquet en papier gris portant le cachet rompu de Mgr de Barral, ancien évêque de

ramide est un chrystal plein de reliques, lesquelles autrefois avoient leurs escripteaux, mais maintenant ils sont tous consommés et esfacés à cause de l'humidité du lieu où ce reliquaire a été caché parmi les guerres en l'an 1635 jusques à l'année présente 1640. Le chef de S. Barnabé a été apporté à Clairvaux par dom Artandus, et ce reliquaire a été fait du temps de R. P. en Dieu dom Evrard, XVII<sup>e</sup> et de dom Guillaulme XVIII<sup>e</sup> Abbés de Clairvaux. Manquent 3 pierres. »

(1) *Inventaire* de 1640, fol. 18 verso, « Plus un reliquaire d'argent doré, en forme de chapelle; au-dessus est une croix avec un crucifix d'un côté, et la Vierge de l'autre. Il s'ouvre au milieu où est un chrystal en oval par où l'on voit: *Occiput S. Annæ matris, M. V.* »

Ce n'était qu'une portion du chef vénérable de sainte Anne conservé à Duren, dans le diocèse de Cologne. (*Vsuardi martirol. cum notis Molani: Antuerpiæ, 1583.*) La forme elle-même du reliquaire met ce point hors de doute.

Troyes, avec cette inscription: « *Petite costé et os du col de saint Bernard, et morceaux de soye et linges dont il était enveloppé dans sa châsse. Ossements et reliques de saint Bernard, tirées de sa châsse à Clairvaux, en 1791 ou 1792 (inexactitude que je viens de relever).* » Ces reliques avaient été données par le pieux M. d'Arvisenet, ancien grand vicaire du diocèse. Un petit fragment de soie bleue, portant un lion brodé en soie jaune, était joint aux os.

L'église de Ramerupt (arrondissement d'Arcis-sur-Aube) possède deux insignes fragments des chefs de saint Bernard et de saint Malachie, qui lui ont été donnés par M. Millot, ancien greffier en chef du tribunal de Troyes, M. Millot les tenait de M. l'abbé Dolat, curé de Sainte-Madeleine de Troyes qui les possédait de troisième main. Voici la copie de l'authentique dont ils sont accompagnés:

« Nos frater Ludovicus-Maria Rocourt, sacre Facultatis Parisiensis doctor theologus, ordinis Cisterciensis Pater primarius, Abbas Claravallis in diocesi Lingonensi, omnibus presentes litteras inspecturis et singulis quorum interest, salutem in Domino, Notum et certum facimus quod die secunda mensis Aprilis anni millesimi septingentesimi nonagesimi, precibus domini Joanis Jemelet in favorem alterius personæ religionis catholicæ, apostolicæ et romanæ cultricis, famæque et nominis integritate commendabilis, benigne annuentes, et propter singularem nostram erga ipsum dilectionem Christianamque fraternitatem, præsertim ipso supradicto domino, presentibusque dominis Francisco Brelet et Petro Francisco Meriot, ac insuper Ludovico Lavocat secretario commisso ad hoc specialiter invitatis subsignatis, parvas ex capite S. Bernardi primi Claravallis Abbatis, et ex capite Divi Malachie archiepiscopi vulgo Darmagh in Hibernia, veræ caritatis fœdere sanctissimo Bernardo adstricti dum viveret, et in nostra ecclesia sepulti, particulas excerptimus, quas supradicto domino Jemelet dedimus, serico purpuram rubente, desuper papyro seorsim obvoluto ac sigillo nostro nostrique archiepis obsigillato impositas. In cujus rei fidem sub signo nostro manuali presentes emisimus et archiepis muniri jussimus, die, mense et anno quibus supra. *Locus sigilli* (2). J. JEMelet. P. F. MERIOT. F. BRELET. F. L. M. ROCOURT, abbas Claravallis. L. LAVOCAT sec<sup>us</sup> comm<sup>us</sup>.

L'authentique est sur une feuille pliée de papier vergé d'une teinte bleuâtre.

Les fragments des chefs ont été sciés. La relique de saint Bernard a 66 millimètres dans le sens de la longueur; 18 millimètres dans sa plus grande largeur, et 5 dans la partie où elle est le plus étroite;

*Inventaire* de 1504, fol. 10 verso. « Item vas argenteum deauratum sine suo pede honeste compositum in quo est pars capitis sancte Anne matris Dei Genitricis, ponderis III marcharum, dimidie uncie et unius trientis, cujus etiam pes servit ad portandum corpus Christi in die sanctissimi sacramenti altaris. »

Je mentionne quelques titres relatifs au culte de sainte Anne à Clairvaux, conservés dans les archives de l'Aube.

— 1379, 15 avril. — Permission par Jean, abbé de Clairvaux, pour une lampe devant l'autel de sainte Anne, en l'église de Clairvaux (*parchemin*).

— 1383, 23 mars. — Ordonnance de l'abbé de Clairvaux pour une lampe en l'honneur de sainte Anne et de saint Michel (*id.*).

— 1385, 15 déc. — Fondation pour la fête de sainte Anne (*id.*).

(2) Même cachet que celui que j'ai décrit plus haut, en rapportant le texte du certificat donné par M. Hérardin.

son épaisseur, prise aux deux extrémités, est de 7 et de 8 millimètres. Sa teinte est plus foncée que celle de la relique de saint Malachie dont voici les dimensions, disposées dans l'ordre ci-dessous: 48 millimètres — 15 millimètres — 14 millimètres — 5 et 6 millimètres. Chaque fragment est encore muni de son morceau de soie rouge, et porte le même cachet que l'authentique et de plus le sceau de Mgr l'évêque de Troyes, qui a reconnu ces reliques le 15 juillet 1850.

Chaque fragment est renfermé dans un papier de la même couleur que l'authentique, et marqué du même cachet, qu'il n'est pas nécessaire de briser pour ouvrir les petits paquets. Leur suscription est: *De capite S. Bernardi et De capite divi Malachie*, de la même main que l'authentique.

Je termine en transcrivant une note que M. Du Lac voulait bien m'envoyer le 19 février 1856; elle a été rédigée par une personne qui a longtemps habité la Trappe de Bellefontaine.

« En 1791, D. Rocourt donna au R. P. D. Augustin de Lestranges deux parcelles très-considérables du crâne de saint Bernard et de celui de saint Malachie: j'en ai lu l'authentique. J'ai vu aussi les particules données par D. Augustin à l'abbaye de Bellefontaine; elles avaient chacune environ un centimètre carré de l'épaisseur de 4 à 5 millimètres; et on sait (l'histoire de la Val-Sainte en Suisse l'atteste) que l'abbé D. Augustin en donna des portions à peu près égales à bon nombre de ses monastères, et qu'il en réserva par devers lui à la Val-Sainte une relique assez grande pour en distribuer des fragments aux couvents à naître. Cette histoire de la Trappe de la Val-Sainte, près Fribourg en

Suisse, est imprimée en tête des deux vol. in-4<sup>o</sup> intitulés: *Règlements de la Maison-Dieu N.-D. de la Trappe de la Val-Sainte, Fribourg, 1792 ou 1793.*

« Les reliques données à l'abbaye de Bellefontaine près Cholet (Maine-et-Loire), furent dérobées dans l'église où elles étaient exposées un jour de fête en 1826, je crois; mais il me semble que l'authentique de D. Rocourt y est encore conservé.

« Quant à la crose d'ivoire [de saint Bernard], D. Rocourt l'avait emportée avec lui. Il en fit présent à D. Augustin, je ne sais plus en quelle année, mais bien postérieurement à l'ancienne révolution; c'était, autant que je puis me le rappeler, dans les premières années de la Restauration. Ce qui est certain, c'est qu'on la possède maintenant à Bellefontaine, avec l'authentique écrit tout entier et signé de la main de D. Rocourt: je l'ai lu bien des fois. Cette crose, du reste, n'a plus son pied ou bâton; on n'a que la partie recourbée depuis la petite boule qui probablement était attenante au pied.

L'extrémité représente une espèce de tête de serpent, je crois. La couleur de l'ivoire est un peu jaunâtre; elle est presque partout couverte de taches rousses plus ou moins grandes. On l'a, bien à tort, surchargée de brillants qui ne permettent pas de la voir dans toutes ses parties. La pomme ou petite boule est entr'ouverte par une large crevasse déjà ancienne.

« D. Rocourt donna en 1822 ou 1824 à un Père trappiste une partie de la natte sur laquelle dormait saint Bernard: ce sont tout simplement des joncs tressés. On en conserve sept à huit à Bellefontaine, de la longueur de 10 à 12 centimètres; mais il n'y a point d'authentique »

N<sup>o</sup> 5.

## Lettre de l'envoyé génois à son retour de Clairvaux (Ms. XV de M. l'abbé Matthieu p. 55.)

Mon révérend Père et vénérable Seigneur (c'était D. Claude Largentier, abbé de Clairvaux), enrichi d'un si précieux don, duquel je suis favorisé par la bonté de Votre Révérence et charité de vos Pères, il ne se pouvoit faire qu'il ne me réussit un heureux voyage avec tout succès favorable. J'arrivai donc en notre pays le troisième août, et d'un premier pas fus au palais ducal, où étant introduit devant le sénat et le collège sérénissime, après avoir rendu compte en bref de la charge de ambassadeur qui m'avoit été imposée, je donnai à entendre pour preuve du soin et de la diligence que j'avois faite, que je portois avec moi quelque trésor de notre glorieux protecteur, et de la grande courtoisie que j'avois reçue de vous; je portai sur le lieu quant et quant moy ce trésor. Cette nouvelle fut entendue avec telle réjouissance intérieure, avec tel applaudissement et contentement extérieur, que difficilement le pourrois-je expliquer. Il fut aussitôt arrêté de luy faire une image entière d'argent, en icelle, au lieu propre que sa relique se doit mettre, y reposer cet os sacré, et le porter à l'advenir à la procession qui se fait annuellement en l'honneur de ce grand saint, le jour de sa feste. Dès l'heure mesme elle fut consignée es-mains du duc sérénissime, afin de la conserver jusqu'à ce que le tout fust appresté. Mais quand le bruit eust couru par la ville d'une telle chose, l'allégresse qu'en reçut un chacun, les grands et les petits, les nobles et le menu peuple, fust très-grande, et tous, désireux d'entendre raconter comme le tout s'estoit passé, cherchoient tous moyens comment et par quelle façon on l'avoit pu obtenir, qui leur causoit en partie d'aller de-

mandant, sçavoir de quel endroit du corps du saint; l'un disant d'une façon, l'autre d'une autre, ne se pouvant contenir d'allégresse. Au lieu où elle reposito par plusieurs jours furent fort fréquentes les visites, et s'enquéroit-on plutôt de moy de cecy que de tout autre chose qui m'eust pu arriver pendant mon voyage avec grande estime d'un tel trésor, et mille remerciemens envers vos Révérences, vostre saint monastère et tous les Pères qui y demeurent; tellement qu'il n'y avoit celui qui ne désirast seulement que quelqu'un d'iceux que plus vous aymés, pour le bon succès d'une telle affaire, fussent été présents, pour leur pouvoir rapporter comme le tout s'estoit passé. Enfin vint le jour de la feste du saint, qui eschet fort à propos en ceste saison pendant laquelle tous les citadins sont en ville, à tout le moins vindrent quasi tous en la cité, et fust la plus fréquente et la plus célèbre procession qui se soit faite de nostre temps. Mais pour autant qu'on n'avoit pas eu du temps assez pour faire l'image, on mit la relique en un vase travaillé en crystal doré, au milieu d'une châsse d'argent fort belle et bien grande, où on porte ordinairement le Saint-Sacrement en procession; et semble que plusieurs grâces et faveurs ayant été déjà reçues en partie par l'intercession de ce grand saint. Les sérénissimes sénateurs ont depuis desiné lettres de remerciemens à Vostre Révérence et à votre révérend chapitre, que je vous envoie empacquetées; et de plus ont ordonné qu'au plus tôt soit faite une lampe d'argent honneste, sinon selon le mérite du saint, à tout le moins selon la qualité des personnes qui l'envoyent, laquelle est déjà bien avancée; et ont

encore résolu que j'en prendrais la cure en main, pour vous l'envoyer assurément, afin qu'elle soit perpétuellement pendue au sacré tombeau du saint, en témoignage de la dévote affection et reconnaissance de la République tant envers ledit saint, comme envers celui qui si courtoisement l'a favorisée et enrichie de sa relique; la seroient les armes de la République, seulement afin qu'elles rendent témoignage de ce que dessus. L'on n'a pas encore si bien arrêté où on la doit reposer, parce que l'assurance la voudroit au trésor public, la piété et la dévotion la désireroit en quelque autel propre où tout le monde la pût honorer commodément à toute heure. La République trouve que l'église bastie en l'honneur de saint Bernard est un peu suspecte, parce que les Pères qui y demeurent pourroient demain en estre chassés, si c'étoit le bon plaisir de la République; c'est pourquoy ils n'en ont l'usage que pour un temps. Peut-être que l'on y fera encore un coffre de marbre avec la serrure bien assurée en plusieurs clouds çà et là dispersés, et se mettra sous l'autel de saint Bernard, comme plus propre que tout autre, puisque l'église a toujours esté particulière à la République. Enfin la jalousie de la bien conserver n'a encore résout aucune chose pour assurée. Je crois que Vostre Révérence et vos révérends Pères, entendant ces nouvelles, demeureront fort satisfaits d'avoir exaucé mes humbles prières, et verront par effect que tout ce que je dis de la grande et universelle dévotion envers ce saint est très-véritable. Seulement, tout ce qui me rend la mémoire de cecy triste, est qu'étant favorisé de me trouver présent à l'ouverture de ce sacré linceuil où sont enveloppés ces sacrés ossements, je n'ay procuré que quelque partie, tant petite eust-elle esté, me fust à moy donnée: mais je confesse que la grande révérence que j'y avois pour lors me retint de le demander, tant estoit grande l'affection et dévotion qui me pressoit à l'heure. Je sais bien que je n'en ay tant mérité, mais la grâce m'en pouvoit rendre digne: qui ne seroit autrement grâce; je fus aussy retenu à la demander. Comme j'ay esté religieux et bien zélé à consigner es mains de la République tout ce qui me fut par luy (*sic*) mis en confiance, si quelque chose me causoit cette faveur, ce seroit peut estre pour avoir esté fidèle en ce qui me fust confié. S'il y a moyen de l'obtenir, je le remets à la mesme charité et bonté qui me l'a faite la première fois: et si je peux tant que d'en venir à bout, elle demeurera continuellement en bonne garde en nostre maison, en l'honneur et révérence de ce grand saint. De vous en dire davantage ce seroit ou présumer ou se défier trop; le saint sçait bien et connoît bien l'intention de mon cœur, et que ce n'est que pour la plus grande gloire et l'honneur de la Divine Majesté, et pour le plus grand soulagement de mon ame; et fais à Vostre Révérence au-

**A** tant de soumissions. La faveur se pourroit faire commodément par l'occasion du porteur de la lampe s'en retournant en nos quartiers: scellant et cachetant en un plis de la lettre, sans découvrir à personne le trésor qui seroit cacheté dedans. Le Seigneur vous veuille inspirer et conduire le tout à sa plus grande gloire, et donne à Vostre Révérence et à tous les Pères toute vraie félicité.

De Vostre Grandeur le très humble et obligé serviteur

Augustin CENTURION.

De Gènes ce sept septembre 1633.

Et au revers est: « Traduction des lettres de M. l'ambassadeur de Gènes. — *Vertebra dorsi corporis S. P. R. Bernardi concessa sereniss. Reipublicæ Januensi per Illustriss. et Excellentiss. D. D. Augustinum Centurionem, etc.* »

**B** Dom Cl. Guyton ajoute (*ibid.*, p. 59): « J'ay vu l'original italien génois de la lettre et idiome françois du nommé Augustin Centurion, copiée plus haut. Vu aussi l'original de la lettre en remerciement de la relique, du Doge ou duc de la République du 17 octobre 1633; il y fait mention de la lampe d'argent dont il fait présent à saint Bernard, pour être conservée dans notre église, comme témoignage de sa persévérante et ardente dévotion envers un si grand protecteur de leur République. — Autre lettre du nommé Giovo, marchand à Lyon, du 4 février 1634, par le moyen duquel cette belle lampe, aux armoiries de Gènes, est venue à Clairvaux; y a été conservée jusqu'en 1720 et tant d'années, que Dom Gassot, Abbé de Clairvaux, l'a changée à Paris, ne connoissant pas apparemment les conséquences et le deshonneur qu'il faisoit à la maison d'écartier un pareil monument, et de la sainteté de saint Bernard, et de la République pour ce saint. — Et autres lettres en langue génoise, au même sujet, dont la traduction françoise s'y trouve jointe. — Aussi la lettre de Dom Claude Largentier, tant en son nom que de son convent, sans date, en remerciant de la dite lampe; au dessous est:

*Illustrissimo et Sereniss. Duci, nec non ornatissimæ Consulibus ac Senatoribus insignis Reipublicæ Genuensis.*

Illustrissime Princeps, Dux Sereniss., cæterique ornatissimi Consules ac Senatores optimi, insignis Reipublicæ Genuensis Domini D. colendissimi et observandissimi.

Eximie pietatis vestræ erga Divum Parentem nostrum Bernardum Clarevallensem pignus ad nos delatum.... etc. — Qua debemus reverentia et honore sedulo devovemus et spondemus, Illustrissimæ ac Serenissimæ Dominationis vestræ humillimi oratores et addictissimi servuli.

Fr. Claudius Abbas, totusque conventus monasterii Clarevallensis.

Au bas de cette copie est: du 19 avril, 1634.

N° 5.

Attestation d'une relique de saint Bernard donnée à la Reine.

*Registrum Secretariatus Reverendissimi in Christo P. ac Domini mei D. Claudii Largentier XLVII sue Clarevallensis Abbatis. — Cæptum per me fratrem Antonium Saulnier de Lignoto, eiusdem Clarevallensis religiosum expresse professum sacerdotem, nec non eidem Rmo Domino meo Abbati a secretis (1642-1643-1644-1645), 4 vol. petit in-fol. couvert en peau rouge, p. 66 et 67, an. 1643.*

(Archives de l'Aube.)

Nous soubszignés Abbé, Prieur, Cellerier et Sacriste de Clairvaux, ordre de Cîteaux, au diocèse de Lengres, attestons et certifions à la très chrestienne, très auguste et très pieuse Reyne de France et de Navarre, Madame Anne d'Autriche, Régente, et à tous que besoin sera, que la parcelle d'ossement par nous présentée à Sa Majesté, pour accomplissement de sa piété et dévotion à l'endroit de

notre très dévot père et bienheureux patron saint Bernard, premier abbé de cette maison de Clairvaux, a esté détachée et tirée de son précieux chef au dessous de l'oreille gauche, attendant la maschoire, avec toute la révérence et respect à nous possible. En foy de quoy nous sommes soubszignés, continuants nos humbles prières envers le mesme Saint, à ce que, comme il a esté dez ce monde et

est encore au ciel favory de la reyne des anges, il soit en terre protecteur de Sa Majesté, du Roy, et de toute sa royale postérité, avec très humble supplication à sa dite Majesté d'avoir toujours les

**A** successeurs de ce grand saint, sa famille et sa maison en singulière et particulière protection. Donnée à Clairvaux, souz le contre-seing de nostre secrétaire. Le 26 juillet 1643. Signé F. A. SAULNIER.

N° 7.

Sancti lipsana sancti Bernardi et sancti Malachie.

Je réunis sous ce titre un certain nombre de notes qu'il m'a semblé utile de recueillir.

I

CULTE DE S. BERNARD ET DE S. MALACHIE.

Voir dans le *Thes. nov. anecd.* tom IV, les statuts des chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux relatifs à la fête de ces deux saints — 1220, n° 24. — 1260, n° 4. — 1238, n° 2. — 1295, n° 1. — 1321, n° 2. — 1234, n° 5. — 1321, n° 3. — 1274, n° 34. — 1323, n° 1. — 1273, n° 17. — 1191, n° 21. — 1250, n° 2.

MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 391. — Paris, 1452, 20 Mai. — Indulgences accordées à perpétuité par le Cardinal Guillaume d'Estouteville, Légat du Saint-Siège en France, à tous les fidèles vraiment repentants et confessés qui aideront à reparer l'église de Clairvaux, laquelle étoit *in suis structuris, edificiis, paramentis, libris et aliis ornamentis ecclesiasticis multum collapsa, ruinosæ et defectuosa*... et qui la visiteront le jour de la fête de l'Assomption, de S. Bernard, de S. Malachie, de S. Eutrope, de S. André apôtre et à la Toussaint.

*Ibid.*, p. 260. — 1512, 19 juin. — L'abbé de Clairvaux accorde la participation des biens spirituels de son Abbaye et membres en dépendant, à tous les fidèles *utriusque sexus*, qui visiteront la chapelle nouvellement érigée en l'honneur de saint Bernard dans la Collégiale S. Etienne de Troyes par vénérable et discrète personne D. François Fenot.

(Voir aux Archives de l'Aube — *Fabrique S. Etienne*, tiroir 3, G. 1.)

*Ibid.*, 60. — 19 janvier 1669. — Indulgence plénière et perpétuelle accordée par le pape Clément IX (*Dat. Rom. ap. S. M. Maj.*) à tous les fidèles *utriusque sexus*, qui visiteront, après s'être confessés et avoir communiqué, une église d'un monastère de l'O. de Cîteaux, le jour de la fête de S. Bernard.

*Ibid.*, p. 62. — Copie de la lettre de D. Magloires, religieux de Bonbecombe, ligne de Clairvaux, Procureur Général à Rome pour l'O. de Cîteaux — 1669.

Mgr. Vostre Ordre a obtenu indulgence plénière à perpétuité pour le jour de nostre glorieux saint Bernard. Je vous en envoie le Bref original, comme à son successeur, afin qu'il vous plaise le faire imprimer, et authentifier les copies de quelques notaires.... Il y a dix-sept ans et demy que je travaille à obtenir cette grâce. Les papes Innocent et Alexandre VII ne la vouloient pas donner perpétuellement. J'ay porté cette affaire à la Congrégation des Indulgences, dans laquelle ce grand saint a trouvé tant de serviteurs qu'elle y a été conclue, et le pape de sa main propre l'a signée, et, à ce qu'on m'a dit, c'est la première et l'unique de cette nature. Edmond de La Croix ne l'a pu obtenir de Grégoire XIV et de Clément VIII que pour 10 ans à l'égard des séculiers.

*Ibid.*, p. 373. — *Extract. e quad. Collect. definition. Cap. Gen. O. Cist.*

(Avant 1669). — In festo SS. Patris nostri Bernardi fiat solemnis processio cum tribus stationibus per claustrum ambitum et duobus responsoriis,

nempe B. Bernardus et Felix namque, et antiph. Benedictus Dominus Deus Pater.... Ad effectum indulgentiæ (ad decennium sæcularibus a SS. Clemente VIII concessæ, regularibus vero plenariæ) majore cum merito consequendum, omnes utriusque sexus Ordinis nostri personæ in vigilia prædictæ festivitatis BB. Patris nostri Bernardi jejunent, orationesque ei in Brevi commendatas faciant.

*Histoire de la ville de Paris*, liv. VI, 243, t. I, (Paris, 1725, in-fol.)

**B** Eudes de Sully, évêque de Paris, institua dans sa cathédrale en août 1207 la fête de S. Bernard. Pour cela il assigna un fonds sur lequel devait se prendre la rétribution des matines, qui étoit de 6 deniers pour chaque chanoine présent, et autant à chacun des 4 marguilliers prêtres.

*Archives de l'Aube*. — 1443, 11 janvier. — Donation d'une pièce de vigne sise à Rouvre (Aube) chargée d'un denier de censive chascun an, envers les religieux de Clairvaux, faite aux religieux de Clairvaux par noble homme Regnault de la Mothe, demeurant à Bar-sur-Aube. « Parmi ce que les diz religieux seront tenus de dire une messe de saint Bernard pour une foiz pour l'entencion dudit Regnault. (Parchem. — le sceau manque.)

*Courtépée, Descript. hist. du duché de Bourgogne*. Dijon, 1777, t. II, 286. — La chapelle du collège Godran, à Dijon, sous la vocable de la sainte Vierge et de saint Bernard, fut consacrée par Sébastien Zamet, évêque de Langres, le 15 août 1617.

II

RELIQUES DE S. BERNARD ET DE S. MALACHIE.

*Voyage Littéraire*, 1717, 1<sup>re</sup> partie, p. 99. — Clairvaux. — « Nous eûmes l'honneur, disent les Bénédictins, de dire la sainte Messe sur les tombeaux de S. Bernard et de S. Malachie avec le calice de S. Bernard et avec celui de S. Malachie. Ils sont tous deux si petits qu'ils n'ont pas un demi-pied de hauteur, mais la coupe en est fort large et peu profonde. »

*Ibid.*, p. 104. — « On montre dans le trésor un calice d'une façon tout extraordinaire, et on prétend qu'il a été à l'usage de saint Malachie. Il est à peu près de la grandeur et de la forme des calices dont nous nous servons aujourd'hui; mais il y a quatre clochettes d'argent attachées à la coupe. C'est l'unique que j'aye vu de cette manière; et il est tout différent du calice de S. Malachie qu'on montre à la sacristie, et avec lequel on permet de dire la messe aux étrangers qui en ont la dévotion. On nous y montra aussi plusieurs choses qu'on prétend avoir été à l'usage de S. Bernard, et entre autre une chasuble. Elle est assurément ancienne, mais si elle est de luy, il faut dire que les religieux de Clairvaux n'étoient point si ennemis de la soye et de l'argenterie dans leurs ornements, puisque la soye est d'un galon d'or. ]

*Ibid.*, p. 148. Pralon. — « On dit que S. Bernard venoit assez souvent à Pralon pour consoler les religieuses, et les soutenir dans la vertu par ses avis et ses conseils. On voit encore à un quart de lieue du monastère une fontaine, qu'on prétend qu'il obtint miraculeusement du Ciel; elle a retenu